

Compte rendu de séance

Séance du 10 Avril 2014

L' an 2014 et le 10 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, Mme MARIAUD Patricia, M. COCHONNEAU Claude, Mme JOUIN Nicole, M. GENDRON Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 03/04/2014

Date d'affichage : 04/04/2014

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARIAUD Patricia

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Constitution des Commissions communales - 2014/042
- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région Loir – Braye et Dême (SIAEP) - 2014/043
- Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vallée de la Dême (SIVOS) - 2014/044
- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Loir - 2014/045
- Désignation d'un délégué au Conseil de la Vie Sociale du Foyer Occupationnel ANAIS - 2014/046
- Désignation d'un délégué au Centre National d'Action Sociale (CNAS) - 2014/047
- Centre Communal d'Action Sociale - 2014/048
- Indemnité de fonction Maire et Adjointes - 2014/049
- Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire - 2014/050
- Sécurité Base de Loisirs-saison 2014 - 2014/051
- Budget Commune 2014 - décision modificative n° 1 - 2014/052
- Location du salon de coiffure-révision du loyer au 01/06/2014 - 2014/053
- Participation Stages de Voile-année 2014 - 2014/054
- Marché nocturne du samedi 26 juillet 2014 - 2014/055

Constitution des Commissions communales / réf : 2014/042

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,

Vu la présentation par M. le Maire aux Conseillers Municipaux du projet de constitution des commissions,

Vu l'exposé du rôle de chacune des commissions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe comme suit la composition des commissions communales :

Commission des Travaux

La Commission des Travaux est chargée de définir des propositions de programmes de travaux annuels sur les divers bâtiments communaux ainsi qu'en matière d'éclairage public, de faire des propositions sur l'agrément des bâtiments communaux et d'assurer le suivi des travaux.

La Commission des Travaux est composée des membres suivants :

- Jean-Yves RICHARD
- Bernard GENDRON
- Yannick HARDY
- Francis DAUDIN
- Bruno GODREAU

Commission de la Voirie

La Commission de la Voirie est chargée de définir des propositions de programmes de travaux annuels en matière de voirie (réfection de chemins ruraux, de voiries communales, busages, revêtements), d'aménagement de bourg, de projets de sécurité routière..., et d'assurer le suivi des travaux.

La Commission de la Voirie est composée des membres suivants :

- Francis DAUDIN
- Jean-Claude DESSERT
- Yannick HARDY
- Monique TROTIN
- Jean-Pierre CHEREAU

Commission Animation, Culture, Sports

La Commission est chargée de définir des propositions d'animations à organiser sur la Commune, d'aménagement, d'équipement, de publicité dans le domaine du tourisme et tout particulièrement concernant la base de loisirs et le camping et d'aménagements paysagers.

Elle est également chargée de définir des projets dans le domaine de la culture et des sports.

La Commission Animation, Culture, Sports est composée des membres suivants :

- Bruno GODREAU
- Emilie SINNAEVE
- Francis DAUDIN
- Patricia MARIAUD
- Lydie BINARD
- Jean-Claude DESSERT
- Yannick HARDY

Commission des Finances

La Commission des Finances est chargée de la préparation du budget communal et des budgets annexes, des projets de tarifs, des projets de subventions aux associations, des études financières diverses....

La Commission des Finances est composée des membres suivants :

- Monique TROTIN
- Bernard GENDRON
- Claude COCHONNEAU
- Valérie BARRIER
- Patricia MARIAUD
- Edith LEROY

Commission d'Urbanisme

La Commission d'Urbanisme est chargée de participer aux études sur les projets d'urbanisme, sur la révision du Plan d'Occupation des Sols, valant transformation en Plan Local d'Urbanisme, sur la mise en œuvre de la taxe d'aménagement.

La Commission d'Urbanisme est composée des membres suivants :

- Jean-Pierre CHEREAU
- Claude COCHONNEAU
- Francis DAUDIN
- Jean-Claude DESSERT
- Edith LEROY

Commission Scolaire

La Commission est chargée de définir des propositions dans le domaine scolaire.

La Commission Scolaire est composée des membres suivants :

- Emilie SINNAEVE
- Edith LEROY
- Valérie BARRIER
- Lydie BINARD
- Bruno GODREAU

Commission Communication

La Commission Communication est chargée de définir des propositions en matière de développement des actions de communication sur la Commune et notamment la mise en œuvre du site internet et la réalisation de la gazette communale,

La Commission Communication est composée des membres suivants :

- Bruno GODREAU
- Jean-Claude DESSERT
- Bernard GENDRON
- Emilie SINNAEVE
- Jean-Pierre CHEREAU
- Monique TROTIN

M. le Maire est Président de droit de toutes les Commissions communales et les Adjointes sont en outre invités à toutes les réunions des Commissions.

Au cours de leur première réunion, les Commissions désigneront un Vice-Président qui pourra les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région Loir – Braye et Dême (SIAEP) / réf : 2014/043

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-7 ;

Vu les informations données par M. le Maire sur les compétences du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région Loir –Braye et Dême (SIAEP) ;

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants de la Commune qui siégeront au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région Loir –Braye et Dême (SIAEP) ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région Loir –Braye et Dême (SIAEP) et a nommé deux assesseurs : Valérie BARRIER et Jean-Claude DESSERT.

Election premier délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Francis DAUDIN est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Francis DAUDIN	11 voix
M. Jean-Yves RICHARD	3 voix

M. Francis DAUDIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Election deuxième délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Jean-Yves RICHARD est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. Jean-Yves RICHARD	14 voix
----------------------	---------

M. Jean-Yves RICHARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Election troisième délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Jean-Claude DESSERT est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. Jean-Claude DESSERT	14 voix
------------------------	---------

M. Jean-Claude DESSERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Election premier délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Valérie BARRIER est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Mme Valérie BARRIER 13 voix

Mme Valérie BARRIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

Election deuxième délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Monique TROTIN est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Mme Monique TROTIN 12 voix

Mme Monique TROTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

Election troisième délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Jean-Pierre CHEREAU est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

M. Jean-Pierre CHEREAU 13 voix

M. Jean-Pierre CHEREAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires

M. Francis DAUDIN

M. Jean-Yves RICHARD

M. Jean-Claude DESSERT

Délégués suppléants

Mme Valérie BARRIER

Mme Monique TROTIN

M. Jean-Pierre CHEREAU

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vallée de la Dême (SIVOS) / réf : 2014/044

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-7,

Vu les informations données par M. le Maire sur les compétences du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vallée de la Dême (SIVOS) ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune qui siégeront au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vallée de la Dême (SIVOS) ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vallée de la Dême (SIVOS) et a nommé deux assesseurs : Valérie BARRIER et Jean-Claude DESSERT.

Election premier délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Emilie SINNAEVE est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Mme Emilie SINNAEVE 13 voix

Mme Emile SINNAEVE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

Election deuxième délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Edith LEROY est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Mme Edith LEROY 13 voix

Mme Edith LEROY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

Election premier délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Valérie BARRIER est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme Valérie BARRIER 14 voix

Mme Valérie BARRIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

Election deuxième délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Monique TROTIN est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Mme Monique TROTIN 12 voix

Mme Monique TROTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires

Mme Emilie SINNAEVE

Mme Edith LEROY

Délégués suppléants

Mme Valérie BARRIER

Mme Monique TROTIN

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Loir / réf : 2014/045

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-7 ;

Vu les informations données par M. le Maire sur les compétences du Syndicat Intercommunal du Loir ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune qui siègeront au sein du Syndicat Intercommunal du Loir ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Loir et a nommé deux assesseurs : Valérie BARRIER et Jean-Claude DESSERT.

Election premier délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Francis DAUDIN est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

M. Francis DAUDIN 13 voix

M. Francis DAUDIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Election deuxième délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Bernard GENDRON est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. Bernard GENDRON 15 voix

M. Bernard GENDRON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Election premier délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Bruno GODREAU est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

M. Bruno GODREAU 13 voix

M. Bruno GODREAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Election deuxième délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Jean-Pierre CHEREAU est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

M. Jean-Pierre CHEREAU 13 voix

M. Jean-Pierre CHEREAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires :

M. Francis DAUDIN

M. Bernard GENDRON

Délégués suppléants :

M. Bruno GODEAU

M. Jean-Pierre CHEREAU

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Désignation d'un délégué au Conseil de la Vie Sociale du Foyer Occupationnel ANAIS
réf : 2014/046**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-7 ;

Vu les informations données par M. le Maire sur les compétences du Conseil de la Vie Sociale du Foyer Occupationnel ANAIS ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la Commune qui siègera au sein du Conseil de la Vie Sociale du Foyer Occupationnel ANAIS ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué appelé à siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale du Foyer Occupationnel ANAIS et a nommé deux assesseurs : Valérie BARRIER et Jean-Claude DESSERT.

Election d'un délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Patricia MARIAUD est candidate

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Patricia MARIAUD	13 voix
Mme Valérie BARRIER	1 voix

Mme Patricia MARIAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne le délégué suivant :

Délégué titulaire :

Mme Patricia MARIAUD

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation d'un délégué au Centre National d'Action Sociale (CNAS) / réf : 2014/047

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-7 ;

Vu les informations données par M. le Maire sur les compétences du Centre National d'Action Sociale (CNAS) ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la Commune qui siègera au sein du Centre National d'Action Sociale (CNAS) ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué appelé à siéger au sein du Centre National d'Action Sociale (CNAS) et a nommé deux assesseurs : Valérie BARRIER et Jean-Claude DESSERT.

Election d'un délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Jean-Pierre CHEREAU est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. Jean-Pierre CHEREAU : 14 voix

M. Jean-Pierre CHEREAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne le délégué suivant :

Délégué titulaire :

M. Jean-Pierre CHEREAU

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Centre Communal d'Action Sociale / réf : 2014/048

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-6 et R 123-7 à R 123-15,

Vu l'élection des membres élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et à scrutin secret,

Considérant que chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste,

Concidérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, et en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

Considérant la nécessité de fixer la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en déterminant le nombre de membres élus et le nombre de membres nommés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe à l'unanimité la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à cinq membres élus et à cinq membres nommés et procède à l'élection des membres élus, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et au scrutin secret.

Une liste est déposée par Monique TROTIN et composée de :

- Monique TROTIN
- Patricia MARIAUD
- Jean-Claude DESSERT
- Lydie BINARD
- Bruno GODREAU

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Nombre de bulletins blancs et nuls : 3
Suffrages exprimés : 12

A obtenu :

Liste de Monique TROTIN : 12 voix

La liste de Monique TROTIN ayant obtenu 5 sièges, le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité les membres élus suivants qui siègeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Monique TROTIN**
- **Patricia MARIAUD**
- **Jean-Claude DESSERT**
- **Lydie BINARD**
- **Bruno GODREAU**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnité de fonction Maire et Adjointes / réf : 2014/049

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu la présentation du régime indemnitaire du Maire et des Adjointes,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes comme suit :

- pour le Maire 32,25 % de l'indice brut 1015,
- pour les Adjointes 12,66 % de l'indice brut 1015.

Ces indemnités prennent effet au 29 Mars 2014.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire / réf : 2014/050

Il est présenté au Conseil Municipal le principe de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délégations attribuées au Maire en 2008. Sur les vingt quatre délégations possibles, M. le Maire et les Adjointes présentent celles qui sont indispensables au bon fonctionnement administratif.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 60 000 € hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- Prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Sécurité Base de Loisirs-saison 2014 / réf : 2014/051

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la surveillance de la Base de Loisirs, pendant la saison 2014 par une Société spécialisée de gardiennage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'assurer la sécurité et la surveillance de la Base de Loisirs pour la saison 2014 par une société de gardiennage.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Commune 2014 - décision modificative n° 1 / réf : 2014/052

Budget Primitif Commune - exercice 2014

Vu le budget primitif de la Commune de l'exercice 2014,

Considérant la nécessité de modifier les imputations budgétaires prévisionnelles relatives aux cessions d'un terrain et de la maison du vieux Four,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide les transferts de crédits suivants au Budget Primitif de la Commune exercice 2014 :

- section de fonctionnement – dépenses

cpte 675 OS – valeurs comptables des immobilisations cédées - 17 700 €

cpte 676 OS – Différence sur opérations (positives) transférées
en investissement - 53 200 €

Sous-total - 70 900 €

cpte 6238 Divers + 100 €

Total - 70 800 €

- section de fonctionnement – recettes

cpte 775 R – Produits des cessions - 70 800 €

- Section d'investissement – recettes

cpte 192 OS – Plus ou moins-value sur cessions
d'immobilisations - 70 900 €

cpte 024 R – Produits des cessions + 70 900 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Location du salon de coiffure-révision du loyer au 01/06/2014 réf : 2014/053

Conformément aux dispositions du bail conclu avec Mme et M. Didier TROTTEREAU en date du 2 novembre 1994, renouvelé le 30 mai 2003 et le 4 octobre 2012, pour la location du salon de coiffure sis 4 place de l'Eglise, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer mensuel à 315.04 € à compter du 1er juin 2014, en fonction de l'évolution des indices du coût de la construction des 4ème trimestres 1993 et 2013.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Participation Stages de Voile-année 2014 / réf : 2014/054

Vu la convention relative à l'utilisation du plan d'eau de Marçon signée le 29 mai 2004 entre le Club de Voile et la Commune de Marçon,

Vu la formation des scolaires assurée par le Club de Voile,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 3022 € au Club de Voile de Marçon, au titre de la participation de la Commune aux stages scolaires pour l'année 2014.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Marché nocturne du samedi 26 juillet 2014 / réf : 2014/055

Vu le Marché Nocturne organisé par l'Association Ani'Marçon le samedi 26 juillet 2014 sur la Place de l'Eglise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs concernant les droits de place et l'électricité comme suit :

- 3 € le mètre linéaire pour un emplacement nu ;
- 5 € le mètre linéaire pour un emplacement avec stand ;
- Pour l'alimentaire (vins compris) s'ajoute un forfait de 15 € par emplacement ;
- Pour les appareils électriques avec un maximum de 1500 watts, s'ajoute un forfait de 15 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Site Internet

La Communauté de Commune du Val de Loir a créé un site Internet avec la Société Microtec et propose aux Communes de s'inscrire et de créer un site.

La Société Microtec propose un contrat comprenant le développement du site internet de la Mairie, l'hébergement et la formation pour un montant total de 1000 € auquel s'ajouté 250 € par an pour le montant de l'hébergement.

- L'Association Ani' Marçon récupérera la caravane derrière le garage des sapeurs-pompiers.
- Jean-Claude DESSERT et Bernard GENDRON seront les liens entre la Commune et l'Association Ani'Marçon.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 12/05/2014
Le Maire
Jean-Pierre CHEREAU